



EXERCER SON DROIT DE RETRAIT, POURQUOI ? COMMENT ?

La direction prétend que le droit de retrait « *ne peut être retenu* » ! ?

Le « **droit de retrait** » comme son nom l'indique est un **droit**.

L'entreprise ne peut pas s'y opposer

Article L. 4131-1 code du travail : « *Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un **danger grave et imminent** pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation.* »

- Le **danger** est une menace pour la vie ou la santé du salarié = **Épidémie due au COVID 19**
- Ce danger doit être **grave** et non simplement léger = **Risque de mort dû au COVID 19**
- L'**imminence** évoque la survenance d'un événement, dans un avenir très proche = **à chaque intervention sur un appareil, à chaque livraison**

Nous sommes toutes et tous concerné(e)s

- Vous pouvez exercer votre droit de retrait oralement auprès de votre chef direct mais il est conseillé de le faire par mail ;
- Tant que le risque n'est pas levé, nul ne peut vous obliger à reprendre le travail (fin de l'épidémie, équipement de protection antiviral intégral, organisation du travail adaptée...)
- L'entreprise ne peut pas vous retenir vos salaires ni vous sanctionner pour abandon de poste ;

Injonctions contradictoires

- Le gouvernement dit que nous devons rester confinés **ET** que nous devons continuer d'aller travailler ;
- Le corps médical réclame le confinement total de tout ce qui ne concerne pas la santé, le médical, l'alimentaire et l'ordre public.

Alors qui croire ? Que faire ?

Vos élus CGT ainsi que d'autres salariés ont choisi de croire leur médecin plutôt que le président et la direction. Ils ont donc déposé un DGI (malgré les pressions de la direction) et exercerons leur droit de retrait tant que la situation ne permettra pas de garantir la santé des salarié(e)s.

Philippe 06 80 99 44 83 - Stéphane 06 86 42 60 34 - Fabrice 06 80 99 44 85 - Michaël 06 80 99 44 82

cse.nc.schindler@gmail.com

Facebook : @La CGT Schindler

web : <https://cgt-schindler.org>

